

« Je ne m'identifie pas comme fille, je suis une fille » : être jeune, trans et placé.e par la Direction de la protection de la jeunesse

Valeria Kirichenko, Candidate à la maîtrise, École de travail social, Université de Montréal
valeria.kirichenko@umontreal.ca

Annie Pullen Sansfaçon, Ph.D., Professeure, École de travail social, Université de Montréal
a.pullen.sansfacon@umontreal.ca

RÉSUMÉ :

Les jeunes LGBTQ en contexte de placement font face aux mêmes difficultés que les autres jeunes placé.e.s. Leurs vulnérabilités sont cependant exacerbées par l'abus et le rejet vécus dans leur vie, et leurs expériences de placement sont par conséquent rarement positives. Or, peu de recherches ont étudié spécifiquement les expériences de jeunes trans placé.e.s. Afin de combler ce manque de connaissances, cet article se base sur la théorie de la reconnaissance afin d'analyser des résultats tirés d'un projet de recherche qualitative visant à définir les facteurs influençant le bien-être de jeunes trans de 15 à 25 ans au Québec. L'analyse de quatre entrevues en profondeur a fait émerger deux thématiques : le déni de reconnaissance de l'identité de genre et l'absence de soutien pour faire face au mépris ainsi que les expériences positives. De plus, quatre pistes d'amélioration sont proposées par les participant.e.s. Alors que certaines expériences contribuent au bien-être des jeunes, d'autres représentent une barrière à leur autonomie et à la réalisation de soi. L'élaboration de projets de recherche exhaustifs est recommandée pour explorer ce sujet de manière plus approfondie.

29

MOTS-CLÉS :

Protection de la jeunesse, jeunes, trans, reconnaissance, identité de genre, oppression

INTRODUCTION

Les jeunes lesbiennes, gais, bisexuel.le.s¹, trans² et queers (LGBTQ) placé.e.s représentent une population particulièrement vulnérable et sont souvent surreprésenté.e.s dans les services de protection de l'enfance (Gallegos, Roller White, Ryan et al., 2011; McCormick, Schmidt et Terrazas, 2017). Au Canada, ces services, qui sont régis par des législations propres à chaque province (Courtney, Flynn et Beaupré, 2013), permettent aux jeunes de sortir de situations de violence, de négligence et d'abus, mais aussi de travailler avec leurs parents sur l'amélioration de leurs conditions de vie (Demers, 2009). Or, leurs expériences de placement sont rarement positives : la violence,

-
- 1 La langue française étant genrée, nous avons fait le choix d'opter pour une écriture non genrée dans une optique d'inclusion et de reconnaissance de toutes les identités de genre, même celles qui sortent de la vision binaire dominante dans notre société.
 - 2 Par personne « trans », nous faisons référence à toute personne qui s'identifie à un genre différent de celui qui lui a été assigné à la naissance.

l'hostilité, la nécessité de cacher leur identité et l'absence de soutien ne sont qu'une partie des difficultés auxquelles ces jeunes font face (Freundlich et Avery, 2004; Gallegos, Roller White, Ryan et al., 2011; Mallon, Aledort et Ferrera, 2002). Malgré l'émergence récente de recherches explorant les expériences de placement de jeunes LGBTQ (Freundlich et Avery, 2004; Gallegos, Roller White, Ryan et al., 2011), peu de recherches ont à ce jour examiné l'expérience des jeunes trans qui, dans leur parcours, ont été placé.e.s. Dans cet article, nous explorons les connaissances à jour sur le sujet, et analysons les expériences des jeunes trans ayant été en contact avec les services de protection de l'enfance. Les données présentées dans cet article ont été tirées d'un projet de recherche qualitative plus large³, visant à explorer les facteurs contribuant ou nuisant au bien-être de jeunes trans âgé.e.s de 15 à 25 ans vivant au Québec. L'article débutera donc par un aperçu du contexte légal entourant les services de protection de l'enfance au Québec et des connaissances relatives à la population des jeunes LGBTQ en contexte de placement. Ensuite, nous exposerons le cadre théorique et la méthodologie utilisés dans le projet. Enfin, nous présenterons les données recueillies sur l'expérience des jeunes et discuterons les constats tirés au regard de la littérature recensée.

1. Contexte légal : la Loi sur la protection de la jeunesse et le système de protection de la jeunesse au Québec

Au Québec, la protection des jeunes mineur.e.s est principalement encadrée par la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ). Son objectif est de protéger l'enfant dont la sécurité ou le développement pourrait être compromis, et ce, pour plusieurs motifs, dont les principaux sont l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques, les abus sexuels ou physiques ainsi que la présence de troubles de comportements sérieux chez l'enfant (Québec, 2018a, art. 38). La LPJ impose également une responsabilité légale aux professionnel.le.s de signaler s'ils⁴ ont un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un.e enfant est compromis pour tous les motifs visés par la loi, et aux citoyen.ne.s de signaler les situations d'abus sexuel ou physique (Québec, 2018a, article 39). C'est la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) qui a la responsabilité de recevoir et de traiter les signalements reçus ainsi que d'entreprendre les mesures nécessaires prévues par la loi afin d'assurer la sécurité de l'enfant (Québec, 2018a).

Toute décision prise en vertu de la LPJ doit prendre en considération l'intérêt supérieur des enfants tout en tentant de les maintenir dans leur milieu familial (Québec, 2018a, art. 4). L'intervention de la DPJ doit malgré tout demeurer exceptionnelle, car les parents restent les premiers responsables de leur enfant (Demers, 2009). Cependant, l'État reconnaît qu'il est parfois nécessaire d'offrir du soutien et de l'encadrement aux parents et même de les remplacer afin d'assurer la sécurité de leur enfant (Demers, 2009). En ce sens, dans le cas où le milieu familial n'est pas en mesure d'assurer sa sécurité, la DPJ a la responsabilité de confier l'enfant à un milieu de vie substitut approprié à ses besoins et qui respecte ses droits (Québec, 2018a).

2. Les jeunes placé.e.s : une population vulnérable

Malgré l'intention de placer l'enfant dans un endroit propice à son épanouissement, les expériences de placement des jeunes sont souvent associées à des sentiments négatifs. Les relations avec les

3 *Projet Au-delà des apparences*, financé par le CRSH et dirigé par Annie Pullen Sansfaçon avec les co-chercheur.e.s Kimberley Manning, Shuvo Ghosh, Janick Bastien-Charlebois, Michel Dorais, Alexandre Baril, Céline Bellot, Edward Ou Jin Lee et Line Chamberland ainsi que les partenaires suivants : ATQ, Enfants transgenres Canada, Centre de lutte contre l'oppression des genres, Heads and Hand, Centre Méraki, ASTTEQ, GATUM et Jeunesse Lambda.

4 Dans la même optique d'inclusion, le pronom neutre « iel » sera utilisé tout au long de l'article.

familles d'accueil et les intervenant.e.s sont caractérisées comme distantes et les jeunes rapportent des sentiments de manque de connexion et d'appartenance ainsi que des inquiétudes pour leur sécurité (Storer, Barkan, Stenhouse et al., 2014). Par ailleurs, comparativement aux jeunes de la population générale, les jeunes placé.e.s sont significativement plus nombreux.euses à être victimes et témoins de plusieurs formes de violence (Cyr, Chamberland, Clément et al., 2014).

2.1 Les jeunes LGBTQ en contexte de placement

Les jeunes LGBTQ placé.e.s font face aux mêmes difficultés que les autres jeunes placé.e.s. Cependant, leurs vulnérabilités sont exacerbées étant donné l'abus et le rejet qu'ils vivent dans toutes les sphères de leur vie et qui accentuent la détérioration de leur santé mentale et physique (Woronoff, Estrada et Sommer, 2006). L'existence de cette population est pourtant souvent négligée dans les services de la protection de l'enfance et n'est donc pas prise en compte dans l'élaboration de politiques institutionnelles ou dans les pratiques d'intervention (Mallon et Woronoff, 2006). En général, ces institutions ne fournissent pas de soutien spécifique aux jeunes LGBTQ, poussant certain.e.s à cacher leur identité pour survivre ou à partir à la recherche d'un milieu de vie plus sécuritaire (Woronoff, Estrada et Sommer, 2006).

Aux États-Unis, toutefois, certains États ont adopté des politiques qui prennent en compte les mesures nécessaires pour assurer la protection des jeunes LGBTQ dans le système de protection de l'enfance. En 2004, la Californie est devenue le premier État à adopter ce type de législation, interdisant la discrimination sur la base de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle et obligeant le personnel administratif, les intervenant.e.s ainsi que les familles d'accueil à se former sur les enjeux LGBTQ (McCormick, Schmidt et Terrazas, 2017).

Au Québec, l'adoption en 2016 du projet de loi 103 – Loi visant à renforcer la lutte contre la transphobie et à améliorer notamment la situation des mineurs transgenres – a permis aux personnes trans de bénéficier d'une plus grande protection juridique en intégrant deux nouveaux motifs de discrimination interdits à la Charte, soit l'« identité de genre » et l'« expression de genre », afin de souligner une protection explicite de ces personnes dans la société (Québec, 2018b; Québec, s.d.). Si aucune politique ne traite spécifiquement des jeunes trans en contexte de protection dans la province, cette nouvelle loi aura certainement pour effet de réorienter la prestation des services à court et à moyen terme. Soulignons d'ailleurs qu'au moment d'écrire ces lignes, certains organismes, dont le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, travaillaient déjà activement à l'élaboration de lignes directrices pour mieux soutenir les jeunes trans dans les services de protection de la jeunesse.

Malgré certaines avancées, les expériences de placement des jeunes LGBTQ sont rarement positives. Dans une étude menée aux États-Unis, ces jeunes rapportent que leurs milieux de placement ne répondent pas à leurs besoins, qu'ils vivent des expériences négatives lorsque leur orientation sexuelle est dévoilée et qu'ils ont souvent le sentiment que le personnel est indifférent à leur égard (Freundlich et Avery, 2004). Même lorsque les expériences de discrimination sont rares, les jeunes ont le sentiment de devoir cacher leur orientation sexuelle par peur de ne pas être accepté.e.s et compris.es, ou d'être jugé.e.s, ridiculisé.e.s ou victimes de violence (Gallegos, Roller White, Ryan et al., 2011; Mallon, 2001). D'ailleurs, la présence de harcèlement verbal ou même de violence physique (Mallon, 2001; Mallon, Aledort et Ferrera, 2002) et l'absence de soutien de la part du personnel dans des cas de violence (Freundlich et Avery, 2004; Mallon, 2001) témoignent du manque de sécurité dans les milieux de placement.

2.2 Les jeunes trans placé.e.s : une population oubliée

Si la littérature traitant des expériences des jeunes LGBTQ placé.e.s semble aborder leurs expériences de manière globale, il est possible de constater un manque de connaissances sur les expériences spécifiques des jeunes trans en contexte de placement. Les études recensées semblent souvent négliger le « T » dans cet acronyme, se concentrant principalement sur l'orientation sexuelle et n'abordant que très rarement le vécu et les besoins des jeunes trans. Or, l'orientation sexuelle d'une personne n'est pas déterminée par son identité de genre (Mallon et DeCrescenzo, 2006), et les jeunes trans peuvent effectivement être hétérosexuel.le.s (Woronoff, Estrada et Sommer, 2006).

De fait, un rapport soulignant les expériences des jeunes LGBTQ placé.e.s aux États-Unis indique que les jeunes trans font face à des difficultés différentes de celles des jeunes LGBQ et sont beaucoup plus susceptibles de vivre de la violence dans leurs milieux de placement (Woronoff, Estrada et Sommer, 2006). Ce document aborde par ailleurs les besoins de ces jeunes à l'intérieur du système de protection. Entre autres, les jeunes font référence au respect de l'identité et de l'expression de genre, que ce soit en ce qui a trait au nom, aux pronoms ou au choix vestimentaire. Les auteur.e.s rappellent également la nécessité de développer des milieux de placement sécuritaires et soutenant, de sensibiliser le personnel et les familles d'accueil, de faciliter l'accès à des soins de santé compétents et informés, de favoriser la présence de modèles et de mentors et de développer un système de référence vers des ressources communautaires pour répondre à des besoins plus spécifiques.

3. Cadre théorique

Suivant la méthodologie de la théorisation enracinée (MTE) dans laquelle s'inscrit cette recherche, le cadre théorique se base sur deux concepts sensibilisateurs plutôt que sur un cadre conceptuel (Bowden, 2006), soit le concept d'intersectionnalité et celui de reconnaissance. Afin d'explorer les expériences de placement de jeunes trans, cet article s'appuiera plus précisément sur le concept d'éthique de la reconnaissance formulé par Axel Honneth, celle-ci étant une posture d'intervention à privilégier auprès de cette population (Pullen Sansfaçon et Bellot, 2016).

La théorie de la reconnaissance de Honneth affirme qu'afin de construire son identité et devenir membre à part entière de la société, l'humain doit être reconnu à travers ses besoins, son égalité légale et juridique ainsi que la valeur de sa contribution sociale (Honneth, 2004). Ce n'est que par le truchement des affirmations et des réactions de reconnaissance dans les interactions avec autrui que la personne peut former son identité et son autonomie individuelle (Honneth, 2004). En somme, Honneth (2000) construit sa théorie autour de trois sphères de reconnaissance, soit la reconnaissance affective, la reconnaissance juridique et la reconnaissance sociale. Ces trois sphères doivent être comblées, et un déni de reconnaissance dans l'une de ces sphères produit nécessairement du mépris et, par conséquent, une injustice sociale (Honneth, 2006).

Souhaitant étudier les expériences des jeunes trans placé.e.s, la théorie de la reconnaissance permettrait d'explorer les espaces de reconnaissance et de mépris dans lesquels s'inscrivent leurs parcours de placement. L'objectif général est donc d'analyser, à travers les récits des jeunes, comment ces dynamiques s'articulent dans les trois sphères de reconnaissance définies par Honneth (2000). De plus, si un déni de reconnaissance dans l'une des sphères produit du mépris et, conséquemment, une injustice sociale (Honneth, 2006), cette exploration nous permettra de repérer les formes d'oppression vécues par ces jeunes.

4. Méthodologie

Ce projet de recherche qualitative vise à explorer les facteurs qui contribuent ou nuisent au bien-être de jeunes trans âgé.e.s de 15 à 25 ans vivant au Québec. Sa méthodologie s'inscrit dans un cadre combinant la recherche-action et la MTE (Dick, 2007). Suivant cette logique, le recrutement ciblé de participant.e.s s'auto-identifiant comme trans ainsi que le développement des outils de recherche ont été effectués en collaboration avec huit organismes travaillant auprès de jeunes trans au Québec. Des assistant.e.s de recherche trans ont mené des entrevues en profondeur et ont administré un questionnaire sociodémographique à chacun.e des participant.e.s. Le travail de collaboration entre l'équipe de recherche et les organismes partenaires ainsi que l'implication d'assistant.e.s de recherche trans ont été particulièrement propices à une co-construction du savoir (Torre, Fine, Stoudt et al., 2012) et à la validation de la crédibilité des données (Schwandt, Lincoln et Guba, 2007). Sur un total de 24 jeunes, seulement quatre (n=4) ont affirmé avoir vécu une expérience de placement lorsqu'ils ont été questionné.e.s sur leurs expériences dans les institutions étatiques. Souhaitant explorer les expériences de jeunes trans placé.e.s, le présent article se basera sur le récit de ce groupe de jeunes restreint (voir Tableau 1).

Tableau 1 : Caractéristiques des participant.e.s⁵

Participant.e	Âge	Identité de genre ⁶
Axel	15	Gars
Coralie	16	Fille
Max	16	Gars non-binaire ⁷
Nicolas	20	Masculin mais fluide

33

L'analyse des données recueillies a été effectuée à l'aide du logiciel Dedoose. L'équipe de recherche a d'abord procédé au codage ouvert et ensuite au codage axial (Strauss et Corbin, 1991), ce qui a permis de faire émerger diverses thématiques regroupant les expériences des participant.e.s dans différents contextes ainsi que les dynamiques auxquelles ces jeunes sont confronté.e.s. Étant donné l'absence de questions portant spécifiquement sur le parcours de placement des jeunes, le codage sélectif (Strauss et Corbin, 1991) a été particulièrement utile pour le repérage d'expériences de jeunes trans ayant vécu un placement dans le système québécois de protection de la jeunesse. À travers ce processus de codage, les passages traitant de ces enjeux ont été identifiés par des codes spécifiques et classés dans des catégories appropriées, nous permettant de procéder à l'analyse des thématiques émergentes des entrevues.

5 Afin de protéger l'identité des participant.e.s, nous ne pouvons pas fournir d'information sur le lieu ou sur le moment du placement/de l'interaction avec les services de protection de la jeunesse.

6. Les identités de genre des participant.e.s sont indiquées au moyen des mots utilisés par les jeunes eux-mêmes lors des entrevues. Honorer ces identités est une façon de donner la voix et le pouvoir aux jeunes pour s'autodéfinir, conformément aux valeurs du travail social.

7. Les personnes non-binaires remettent en question l'existence de deux seules manières de s'identifier. Par exemple, iels peuvent s'identifier comme à la fois « hommes » et « femmes », comme aucune de ces identités en définissant leur identité différemment ou même ne pas du tout s'identifier à un genre en particulier (Richards, Bouman, Seal et al., 2016).

5. Résultats

Les données présentées ci-dessous mettent en lumière deux thématiques principales regroupant les expériences des participant.e.s ayant un parcours de placement : (1) déni de reconnaissance de l'identité de genre et absence de soutien pour faire face au mépris; (2) expériences positives. De plus, quatre pistes d'amélioration sont mises en valeur à travers les entretiens afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes trans dans le système de protection de la jeunesse.

5.1 Les expériences dans les milieux de placement

Déni de reconnaissance de l'identité de genre et absence de soutien

Les participant.e.s ont exposé le non-respect de leur identité de genre comme un facteur qui nuit à leur bien-être. En effet, le déni du prénom et des pronoms usuels ainsi que l'utilisation du prénom légal des jeunes par les intervenant.e.s et les parents d'accueil émergent de l'ensemble des entretiens de jeunes ayant un parcours dans le système de protection de la jeunesse. Par exemple, une participante soulève que malgré la volonté de sa famille d'accueil de respecter son identité, la DPJ oblige ses parents d'accueil à utiliser son nom légal masculin :

Ils [la DPJ] veulent absolument que ma mention [du sexe] qui est utilisée à la maison, ça soit mon ancienne. [...] Enfin elle [famille d'accueil] a beau vouloir, elle peut pas tout le temps. (Coralie, 16 ans, fille)

Les jeunes ayant vécu en centre de réadaptation font également ressortir les enjeux concernant les placements dans des milieux de vie genrés. Étant placé.e.s selon l'identité de genre assignée à la naissance et qui figure sur leur acte de naissance, les personnes n'ayant pas effectué un changement de leur mention du sexe se voient obligé.e.s de vivre dans un endroit qui ne les représente pas. Malgré les conséquences que ceci peut avoir sur la santé mentale et le bien-être des jeunes, cette pratique semble demeurer intacte :

Même si je demandais, même si je me sentais vraiment pas bien, même si ça m'a emmené dans une dépression, ils m'ont quand même poussé avec des filles. [...] Tant que mon genre il est pas changé [légalement], je peux pas avoir accès aux affaires de gars. (Axel, 15 ans, garçon)

De plus, les participant.e.s ont souligné l'omniprésence des normes de genre. Pour certain.e.s, le fait de vivre dans un milieu de vie genré peut représenter une barrière à l'exploration et au développement de leur expression de genre. Comme mentionné par un des participant.e.s, son milieu de placement semble avoir des normes vestimentaires strictes en place :

J'étais en centre du côté des femmes à [nom du milieu de placement] [...] quand tu sors de la norme, tu ne veux pas être là-bas. Tu sais, tout au complet était genré. [...] Si je ne m'habillais pas dans un code qui tirait plus vers le féminin, bien [...] on me disait même des fois d'aller me changer. (Nicolas, 20 ans, masculin mais fluide)

Alors que tou.te.s les participant.e.s ont fait face à des barrières sur le plan de la reconnaissance de leur identité, un jeune rapporte avoir vécu une expérience de violence :

Elle [la responsable de la ressource] a dit qu'elle veut me parler dans le bureau full sérieuse pis tout. [...] Pis là elle commence à me dire – genre à me crier dessus [...] « eh t'es né une fille » pis tout, pis genre, « faut que tu acceptes ton corps de fille » [...] « t'es bien chanceux que ta mère te supporte là-dedans parce que moi j'aurais jamais supporté ça si t'aurais été mon enfant ». (Max, 16 ans, garçon non-binaire)

Face à ces expériences de mépris, les jeunes se trouvaient souvent seul.e.s et devaient composer avec l'absence de soutien dans leurs milieux de placements. Dans le cas de l'incident avec la responsable du milieu de placement présenté ci-haut, le participant s'est rapidement aperçu que les autres intervenant.e.s n'étaient pas ses allié.e.s dans cette situation :

Pis que fallait comme, que tout reposait vraiment sur mes épaules pis qu'il y avait personne pour me protéger pis tout, pis que – parce que les autres intervenants j'ai essayé d'en parler à chacun d'entre eux pour aller chercher, comme, du support. Ils m'ont tous répondu, « oh les deux côtés de la médaille » pis ils m'ont dit, tous, que j'étais fermé d'esprit. (Max, 16 ans, garçon non-binaire)

N'ayant pas reçu le soutien d'une personne qui validait son sentiment d'injustice, le participant a fini par interioriser le blâme en se demandant s'il aurait pu agir autrement pour éviter la situation.

Expériences positives

Alors que tou.te.s les participant.e.s rapportent avoir vécu des expériences négatives, certaines expériences positives ont également été mises de l'avant. Un jeune rapporte justement que malgré son placement dans une unité de vie de filles, il a eu une bonne expérience de façon générale (Axel, 15 ans, garçon). Dans le cas d'une autre participante, son retrait du milieu familial a été assez bénéfique :

Elle [la DPJ] m'a quand même beaucoup beaucoup aidée. Elle m'a envoyée en famille d'accueil, je suis beaucoup mieux que quand j'étais chez mes parents. [...] Fait que ça m'a quand même bien aidée, mais je veux dire, il y a quand même place pour beaucoup d'amélioration à la DPJ. (Coralie, 16 ans, fille)

Dans le cas de Coralie, elle croit que sa famille d'accueil la reconnaît dans son identité de fille même si elle doit faire face aux interdictions de la DPJ de se faire appeler par son prénom usuel.

35

Enfin, un participant souligne avoir été entouré de personnes qui le respectent et le soutiennent dans l'affirmation de son identité dans son milieu de placement; ses éducateur.trice.s ainsi que sa travailleuse sociale l'ont toujours appelé par son prénom usuel. Une éducatrice était même une grande source de soutien au moment du dévoilement de son identité « *J'ai fait mon coming out là-bas [dans le milieu de placement]. Pis c'est vraiment une des éducatrices, elle m'a beaucoup aidé [...] elle m'a marqué.* » (Axel, 15 ans, garçon)

5.2 Améliorer les pratiques en protection de la jeunesse : points de vue des jeunes concerné.e.s

Respect de l'identité et de l'expression de genre

Selon les participant.e.s, l'amélioration des services de protection pour les jeunes trans passe nécessairement par le respect de leur identité. Qu'il s'agisse des choix vestimentaires, du prénom ou des pronoms usuels, le respect de l'auto-identification des jeunes devrait être intégré dans la pratique de tout le personnel de la DPJ, y compris les parents d'accueil et le personnel d'administration. En somme, les participant.e.s soulignent que la DPJ a une responsabilité de respect envers leur identité :

Il devrait y avoir des réformes qui feraient que oui, il y aurait de la responsabilité de dire non. Mais t'sais, ils devraient pas pouvoir, mettons, aller à l'encontre de l'identité de quelqu'un. T'sais je veux dire, des comportements [...] comme prendre de la drogue ça serait raisonnable de dire non. Mais ça [l'identité de genre], c'est trop important pour dire non. (Coralie, 16 ans, fille)

Ce passage soulève un point important : l'identité de genre et l'expression de celle-ci ne devraient pas être interprétées comme des comportements problématiques, mais plutôt comme l'expression authentique de sa propre personne. Ce besoin de respect représente donc, en quelque sorte, un besoin de base qui doit être comblé indépendamment des croyances ou des résistances institutionnelles.

Soutien adéquat

Les participant.e.s nomment également le besoin de recevoir du soutien adéquat dans différentes situations. Afin de soutenir les jeunes dans des cas de discrimination, un participant met de l'avant la responsabilité du personnel de la DPJ de prendre la parole des jeunes au sérieux, de valider leur sentiment d'injustice et de les défendre pour leur donner plus de crédibilité (Max, 16 ans, garçon non-binaire). Or, ce soutien doit être assuré par une personne sensibilisée aux enjeux des personnes trans :

Intervieweur.e : *Quel type de ressource il faudrait pour améliorer le bien-être?*

Participant.e : *De l'accompagnement je dirais, pour des jeunes mettons qui sont dans la DPJ. Qu'ils puissent avoir un accompagnement d'une personne qui est consciente des besoins des personnes trans pis tout pis des affaires pas correctes qui peuvent se passer pour comme valider la personne justement.* (Max, 16 ans, garçon non-binaire)

Par ailleurs, la disponibilité du soutien adéquat est également nécessaire pour assurer un parcours de transition optimal pour ces jeunes. Dans un passage, une participante illustre les barrières d'accès aux services qui lui sont nécessaires pour entamer sa transition :

Intervieweur.e : *Est-ce qu'à l'intérieur de ton école pis de la DPJ il y a d'autres choses que tu voudrais voir changer?*

Participant.e : *Ben y'a ma mention [du sexe], mes hormones [...] que je suis pas capable d'avoir. [...] Parce que les médecins ici à [ville] ne sont pas compétents.* (Coralie, 16 ans, fille)

36

Confidentialité

Alors que le respect de la confidentialité semble aller de soi, il n'est pas toujours appliqué à l'intérieur des établissements. Témoin de plusieurs incidents de bris de confidentialité, un participant met l'accent sur l'importance du droit au consentement de divulgation d'information des jeunes placé.e.s (Max, 16 ans, garçon non-binaire). Notamment, ce participant a vu son identité trans divulguée à plusieurs reprises par le personnel de la DPJ malgré sa volonté de garder cette information confidentielle « *L'intervenante elle est allée parler mais je suis pas mal sûr qu'elle lui a littéralement dit comme plein d'informations sur moi. [...] Elle lui a aussi dit comme quoi je prenais des hormones* ».

Selon les données émergentes, nous constatons que la divulgation de l'identité trans d'une personne dans son contexte de placement peut potentiellement compromettre sa sécurité. En ce sens, le respect de la confidentialité devrait également être appliqué aux informations relatives au statut trans ainsi qu'aux démarches de transition, qu'elles soient entamées ou envisagées.

Imputabilité

Afin d'assurer la protection de jeunes trans en contexte de placement, la DPJ doit s'engager de façon explicite et directe. À cet égard, un participant suggère aux établissements de protection de la jeunesse d'élaborer des protocoles interdisant la discrimination envers les personnes trans, en collaboration avec celles-ci (Max, 16 ans, garçon non-binaire). De plus, les personnes allant à l'encontre de ces politiques institutionnelles devraient être tenues responsables de leurs actions :

Pis par rapport à protéger les jeunes [...] des situations de discrimination – que ce soit verbal, physique t’sais dans toutes les sphères, [...] qu’il y ait un protocole spécifique pour ça, pour que ça soit noté quelque part pis qu’il y ait des conséquences face à ça aux intervenants. Que ça montre que c’est pas acceptable [...]. La protection là, c’est quand qu’elle va être appliquée là? (Max, 16 ans, garçon non-binaire)

Ces propos démontrent que malgré l’objectif d’assurer la protection des enfants visé par la LPJ, les jeunes font face à des situations où leur sécurité est compromise par les mêmes personnes qui sont responsables de leur offrir un milieu de vie sécuritaire répondant à leurs besoins.

6. Discussion

En cohérence avec la littérature existante sur les expériences des jeunes LGBTQ placé.e.s, les récits des participant.e.s confirment la présence de harcèlement verbal (Mallon, 2001; Mallon, Aledort et Ferrera, 2002) et l’absence de soutien pour leur venir en aide (Woronoff, Estrada et Sommer, 2006), particulièrement lorsqu’iels font face à de la violence (Frendlich et Avery, 2004; Mallon, 2001). Les jeunes ayant participé à notre étude ont dit ne pas avoir accès à des sources de soutien et de protection face aux incidents de mépris. Malgré la mission du système de protection de la jeunesse d’assurer leur sécurité en les plaçant dans un milieu de vie qui respecte leurs droits, les résultats montrent que les jeunes ne se sentent pas pour autant en sécurité.

En dépit également de la volonté de la DPJ de placer les jeunes dans un milieu qui est en mesure de répondre à leurs besoins, les résultats de notre recherche témoignent des difficultés d’accès aux ressources et accompagnements dont les jeunes trans ont besoin pour entamer un parcours de transition. N’ayant pas la possibilité de changer leur prénom et leur mention du sexe, les jeunes trans se voient obligé.e.s de vivre avec une identité légale qui ne leur correspond pas, ce qui amène des difficultés tant à l’intérieur qu’à l’extérieur du milieu de placement.

37

Ce changement était toutefois réalisable pour les participant.e.s placé.e.s au moment de notre collecte de données, et ce, sans le consentement parental dans le cas des jeunes citoyen.ne.s de 14 à 17 ans (Québec, 2018c). Les jeunes trans souhaitant entamer cette démarche doivent malgré tout joindre une lettre d’un.e médecin, psychiatre, psychologue, sexologue ou travailleur.euse social.e affirmant les avoir évalué.e.s ou suivi.e.s, et être d’avis que le changement demandé est approprié (Directeur de l’état civil, s.d.). Or, les difficultés d’accès aux soins et aux professionnel.le.s transaffirmatif.ve.s rendent l’obtention de cette lettre extrêmement difficile (Pullen Sansfaçon et Bellot, 2016). D’ailleurs, comme l’a soulevé une participante (Coralie, 16 ans, fille), le manque de connaissances des médecins sur les enjeux trans représente une barrière à l’obtention d’outils de transition dont elle a besoin.

Considérant l’obligation légale de la DPJ d’assurer la protection des enfants en les confiant à un milieu de vie substitut qui respecte leurs droits (Québec, 2018a), certaines expériences de déni de reconnaissance soulevées par les participant.e.s pourraient témoigner de la présence de pratiques allant maintenant à l’encontre de la Charte des droits et libertés de la personne, étant donné l’adoption du projet de loi 103. Certaines des difficultés évoquées par les participant.e.s pourraient donc, depuis l’adoption de cette loi, s’avérer discriminatoires.

La théorie de la reconnaissance de Honneth nous permet d’avoir une meilleure compréhension de la façon dont la reconnaissance et le mépris se manifestent et influencent le bien-être des jeunes trans placé.e.s. D’une part, nos résultats permettent de soutenir que la discrimination, le rejet et l’invalidation sont effectivement vécus dans le système de protection actuel. L’être humain étant

dépendant d'interactions sociales, guidées par des principes de reconnaissance mutuelle, pour construire son identité (Honneth, 2004), le déni de reconnaissance vécu par les jeunes trans s'avère une barrière à leur pleine réalisation de soi.

Ces expériences de mépris sont désormais vécues dans toutes les sphères de reconnaissance définies par Honneth (2000). Dans le cas de la reconnaissance affective, les jeunes trans se voient invalidé.e.s et invisibilisé.e.s par les intervenant.e.s qui remplacent, dans certaines circonstances, la famille d'origine et jouent donc un rôle significatif dans leur vie. Sur le plan de la reconnaissance juridique, le respect du droit d'entamer un parcours de transition et, par extension, d'avoir accès aux soins et ressources qui sont nécessaires pour le faire semble être quasi inexistant. Enfin, en ce qui concerne la reconnaissance sociale, les résultats mettent en lumière la dominance de l'hétéronormativité et de la cisnormativité dans la société qui réduit et règlemente les possibilités d'expression de genre en dehors de normes binaires (Pullen Sansfaçon et Bellot, 2016). Par exemple, le milieu de placement d'un des participant.e.s (Nicolas, 20 ans, masculin mais fluide) renforce ces normes en maintenant un code vestimentaire strict, empêchant ce jeune d'exprimer son identité authentique.

D'autre part, nos résultats témoignent de l'apport positif des relations de reconnaissance et de respect de l'identité de genre au sentiment de bien-être des jeunes trans placé.e.s. Alors que leurs parcours s'inscrivent dans un milieu institutionnel qui néglige souvent leur existence (Mallon et Woronoff, 2006), des participant.e.s rapportent avoir, malgré tout, des interactions positives avec des personnes qui les respectent et les soutiennent dans le développement et l'expression de leur identité dans leur milieu de placement. Principalement dans la sphère de la reconnaissance affective, certain.e.s entretiennent des relations affirmatives avec leurs intervenant.e.s ou leurs parents d'accueil, des relations caractérisées par l'accès au soutien et le respect de leur identité dans un système qui semble souvent les oublier.

CONCLUSION

Les résultats de notre recherche mettent en lumière deux thématiques principales relatives aux expériences de placement des jeunes trans, soit le déni de reconnaissance de leur identité de genre et l'absence de soutien ainsi que les expériences positives. De plus, le respect de l'identité et de l'expression de genre, le soutien adéquat, la confidentialité et l'imputabilité représentent des pistes d'amélioration proposées par les jeunes afin d'assurer de meilleures conditions de vie aux jeunes trans placé.e.s. Les récits des participant.e.s témoignent du manque de sécurité dans les milieux de placement; malgré la mission de la DPJ d'assurer leur protection, les jeunes trans vivent des expériences de discrimination et rapportent avoir de la difficulté à trouver du soutien. Les milieux de placement ne semblent également pas être en mesure de répondre adéquatement aux besoins des jeunes trans et ces dernier.ère.s font face à des barrières d'accès à des outils de transition. Par exemple, malgré la possibilité d'effectuer un changement de la mention du sexe chez les mineur.e.s depuis 2016, ces jeunes se voient obligé.e.s de vivre avec une identité légale qui ne leur correspond pas. D'ailleurs, notre cadre théorique nous permet de souligner que ces expériences de déni de reconnaissance et de mépris représentent une barrière à la réalisation de soi et au développement de l'autonomie chez cette population particulièrement vulnérable. Or, même dans un contexte institutionnel qui semble les invisibiliser, certain.e.s personnes reconnaissent et respectent les identités de ces jeunes et contribuent par ailleurs à leur sentiment de bien-être. D'ailleurs, l'adoption du projet de loi 103 et le travail actuellement accompli par certains établissements de protection de l'enfance pourraient faciliter le changement de perspective nécessaire afin de rendre les services plus inclusifs des jeunes de la diversité de genre.

Alors que plusieurs éléments clés semblent avoir été abordés, certaines limites doivent être soulignées. En effet, outre les aspects qui nuisent ou contribuent au bien-être, le projet de recherche n'avait pas pour objectif spécifique d'explorer les expériences de jeunes trans pris.es en charge par la protection de la jeunesse, et ces enjeux n'étaient pas directement abordés lors des entrevues de recherche, sauf lorsque les participant.e.s nommaient cet aspect comme important dans leur vie. De plus, l'échantillon utilisé pour cet article est relativement restreint; seulement quatre participant.e.s ont mentionné avoir vécu une expérience de placement. Finalement, certaines des expériences rapportées dans l'article auraient pu se dérouler avant les changements législatifs adoptés en 2016.

Considérant ces limites et la pénurie de recherches sur les expériences de placement de jeunes trans, et ce, particulièrement au Québec, l'élaboration de projets de recherche plus exhaustifs portant spécifiquement sur ce sujet s'avère nécessaire pour donner une voix à ces jeunes et s'assurer qu'ils ont accès à des sources de soutien et d'accompagnement adaptées à leurs besoins et à leur épanouissement dans le cadre de leur placement.

ABSTRACT:

LGBTQ youth in out-of-home care face the same difficulties as other young people in the youth protection system. However, their vulnerabilities are compounded by the abuse and rejection experienced in their lives and their experiences in care are therefore rarely positive. Yet, few studies have specifically investigated the experiences of trans youth in care. To fill this gap, our article draws on the recognition theory in order to analyze the findings of a qualitative research project aiming to identify factors influencing the well-being of Quebec trans youth between the ages of 15 and 25. The analysis of four in-depth interviews revealed two main themes—denial of recognition of gender identity and lack of support in facing situations of non-recognition—as well as positive experiences. In addition, four areas for improvement are suggested by participants. While some experiences contribute to the youths' well-being, others represent a barrier to their autonomy and self-realization. More in-depth research is recommended to further explore the experiences of trans youth in out-of-home care.

39

KEYWORDS:

Youth protection, youth, trans, recognition, gender identity, oppression

RÉFÉRENCES

- Bowden, G. (2008). « Grounded theory and sensitizing concepts », *International Journal of Qualitative Methods*, vol. 5, n° 3, 12-23.
- Courtney, M. E., Flynn, R. J. et J. Beaupré (2013). « Overview of out of home care in the USA and Canada », *Psychosocial Intervention*, vol. 22, 163-173.
- Cyr, K., Chamberland, C., Clément, M.-É. et G. Lessard (2014). « Victimization : réalité préoccupante pour les jeunes pris en charge par la DPJ », *Criminologie*, vol. 47, n° 1, 187-211.
- Demers, L. (2009). « Le système de protection au Québec : l'organisation des services en soutien aux enfants en difficulté et à leur famille », *Santé, Société et Solidarité*, n° 1, 81-89.
- Dick, B. (2007). « What Can Grounded Theorists and Action Research Learn from Each Other » : 398-414, dans A. Bryant et K. Charmaz (sous la dir.), *The SAGE handbook of grounded theory*, Londres : SAGE Publications.
- Directeur de l'état civil (s.d.). « Changement de la mention du sexe », dans *Changement de la mention du sexe*. Extrait du site du Directeur de l'état civil : <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/changement-sexe.html>
- Freundlich, M. et R. J. Avery (2004). « Gay and Lesbian Youth in Foster care », *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, vol. 17, n° 4, 39-57.

- Gallegos, A., Roller White, C., Ryan, C., O'Brien, K., Pecora, P. J. et P. Thomas (2011). « Exploring the Experiences of Lesbian, Gay, Bisexual and Questioning Adolescents in Foster Care », *Journal of Family Social Work*, vol. 14, n° 3, 226-236.
- Honneth, A. (2000). *La lutte pour la reconnaissance*, Paris : Éditions Le Cerf.
- Honneth, A. (2004). « Recognition and Justice: Outline of a Plural Theory of Justice », *Acta Sociologica*, vol. 47, n° 4, 351-364.
- Honneth, A. (2006). *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris : La Découverte.
- Mallon, G. P. (2001). « Sticks and Stones Can Break Your Bones », *Journal of Gay & Lesbian Social Services*, vol. 13, n°1-2, 63-81.
- Mallon, G. P. et T. DeCrescenzo (2006). « Transgender children and youth: a child welfare practice perspective », *Child Welfare*, vol. 85, n° 2, 215-241.
- Mallon, G. P., Aledort, N. et M. Ferrera (2002). « There's No Place Like Home: Achieving Safety, Permanency and Well-Being for Lesbian and Gay Adolescents in Out-of-Home Care Settings », *Child Welfare*, vol. 81, n° 2, 407-439.
- Mallon, G. P. et R. Woronoff (2006). « Busting out of the Child Welfare closet: Lesbian, gay, bisexual, and transgender-affirming approaches to Child Welfare », *Child Welfare*, vol. 85, n° 2, 115-122.
- McCormick, A., Schmidt, K. et S. Terrazas (2017). « LGBTQ Youth in the Child Welfare System: An Overview of Research, Practice, and Policy », *Journal of Public Child Welfare*, vol. 11, n° 1, 27-39.
- Pullen Sansfaçon, A. et C. Bellot (2016). « L'éthique de la reconnaissance comme posture d'intervention pour travailler avec les jeunes trans », *Nouvelles Pratiques Sociales*, vol. 28, n° 2, 38-53.
- Québec (2018a). « P-34.1 – Loi sur la protection de la jeunesse », dans *Lois et règlements*. Extrait du site des Publications Québec : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34.1>
- Québec (2018b). « C-12 – Charte des droits et libertés de la personne », dans *Lois et règlements*. Extrait du site des Publications Québec : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>
- Québec (2018c). « CCQ-1991 – Code civil du Québec », dans *Lois et règlements*. Extrait du site des Publications Québec : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/CCQ-1991>
- Québec (s.d.). « Adoption à l'unanimité du projet de loi no 103 – La ministre Stéphanie Vallée salue cette avancée historique pour les droits des personnes transgenres », dans *Fil d'information*. Extrait du site du Portail Québec – Services Québec : <http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?idArticle=2406102522>
- Richards, C., Bouman, W. P., Seal, L., Barker, M. J., Nieder, T. O. et G. T'Sjoen (2016). « Non-binary or genderqueer genders », *International Review of Psychiatry*, vol. 28, n° 1, 95-102.
- Schwandt, T. A., Lincoln, Y. S. et E. G. Guba (2007). « Judging interpretations: but is it rigorous? Trustworthiness and authenticity in naturalistic evaluation », *New Directions for Evaluation*, n° 114, 11-25.
- Storer, H. L., Barkan, S. E., Stenhouse, L. L., Eichenlaub, C., Mallillin, A. et K. P. Haggerty (2014). « In search of connection: The foster youth and caregiver relationship », *Children and Youth Services Review*, vol. 41, n° C, 110-117.
- Strauss, A. L. et J. M. Corbin (1991). *Basics of Qualitative Research: Grounded Theory Procedures and Techniques*, Newbury Park, CA: SAGE Publications.
- Torre, M. E., Fine, M., Stoudt, B. G. et M. Fox (2012). « Critical participatory action research as public science » : 171-184, dans H. Cooper, P. M. Camic, D. L. Long, A. T. Panter, D. Rindskopf et K. J. Sher (sous la dir.), *APA handbook of research methods in psychology, Vol. 2. Research designs: Quantitative, qualitative, neuropsychological, and biological*, Washington, DC: American Psychological Association.
- Woronoff, R., Estrada, R. et S. Sommer (2006). « Out of the Margins: A Report on Regional Listening Forums Highlighting the Experiences of Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender, and Questioning Youth in Care ». Extrait du site de Lambda Legal : <https://www.lambdalegal.org/sites/default/files/publications/downloads/out-of-the-margins.pdf>